

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	14/11/2025	Référence	NOYL2M-2025-0021
-------------	------------	------------------	------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ RV Nord Est		
Libellé structure	RVF - 2M - Atelier Noyelles Godault		
Adresse	1 avenue Malfidano		
Code postal	62950	Ville	NOYELLES GODAULT
Téléphone	nc	Fax	nc
Responsable	Nicolas MERCELOT	Courriel responsable	nicolas.mercelot@suez.com
Téléphone responsable	06.74.89.38.61	Fonction responsable	Résponsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France

Ressources	
Donneur d'ordres	
- MERCELOT Nicolas	

Désignation de l'intervention					
Adresse du site	01 RUE MALFIDANO NOYELLES GODAULT				
Horaires d'ouverture					
Conditions d'accès	PLAN CIRCULATION				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	parking stationnement PL et atelier				
Nature des opérations	réparations hydraulique				
Fréquence	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	15/11/2025	Date de fin	15/11/2026	Durée totale	15 heure(s)

Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	Genie Flexion		
Adresse	4 RUE JEHAN BODEL ZONE INDUSTRIELLE - ROUTE DE TILLOY		
Code postal	62217	Ville	BEAURAINS
Téléphone		Fax	
Responsable	Gael Henaut	Courriel responsable	lens@genieflexion.com









Téléphone responsable		Fonction responsable	CHEF DE CENTRE
Nature des travaux	réparations hydraulique		

Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	parking stationnement PL et atelier	Date de l'inspection	15/11/2025		
Installations mises à disposition	[x] Réfectoire [x] Salle de détente [x] Sanitaires [x] Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Nicolas MERCELOT - Responsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France	Repr. EE Raison sociale	Genie Flexion	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	Gael Henaut - CHEF DE CENTRE	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire			Date		

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	TOUTES REPARATIONS HYDRAULIQUE	
Moyens Humains	Effectifs	1
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	Technicien itinérant
	Heures de travail / jour / personne	3
	Nombre de jours	5
Moyens techniques		

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
	Tenue haute visibilité	Chaussures de sécurité	Gants	Casquette	Casque	Lunettes de sécurité	Protections auditives	Vêtements couvrants
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x	x		x			x

Pour des EPI spécifiques liés à des tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée

Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales
------------------	---------------------	------------------------

Consignes générales


	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
0674893861	 <p>Pompiers : 18 Police : 17 SAMU : 15</p>

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les normes correspondantes :	

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Nord Est RVF - 2M - Atelier Noyelles Godault
- EE1 : Genie Flexion

Installation du chantier	
Accès	PARKING STATIONNEMENT POIDS LOURDS ET ATELIER
Zones de stockage	PARKING STATIONNEMENT POIDS LOURDS
Zones de stationnement	AU PLUS PRET DU VEHICULE
Signalétique temporaire	[x] Oui [] Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied Blocage accès	Respect plan de circulation et code de la route	[x]	1
		Emprunt des passages piétons	[x]	1
		Respect des zones de stationnement	[x]	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	[x]	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	[x]	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	[x]	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	[x]	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	[x]	1
		Balisage la zone d'évolution de l'engin	[x]	1
		Signalétique temporaire	[x]	1
Documents nécessaires				

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrification Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	[x]	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	[x]	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	[x]	1
Documents nécessaires	Certificats de conformité du matériel			

Travaux en hauteur				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux en hauteur	Chutes de hauteur	Présence de protections collectives permanentes	[x]	1
		Utilisation d'EPI contre les chutes	[x]	1
		Vérification des points d'ancrage	[x]	1
		Contrôle de l'état du matériel avant utilisation	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Utilisation d'échelle (intervention de courte durée, non répétitive, ne nécessitant pas de porter du matériel, hauteur < 3 m)	[x]	1
		<i>Travail isolé interdit</i>		
Documents nécessaires	Aptitude médicale aux travaux en hauteur Certificats de conformité du matériel			

Travaux sur machines				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux sur machines	Sectionnement Entraînement Ecrasement Arrachement Projection	Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Consignation préalable des énergies/fluides et mise en sécurité selon règles de l'art	[x]	1
		Contrôle préalable de la présence et du bon état des organes de sécurité (protections collectives...)	[x]	1
		Identification et test des organes de coupure	[x]	1
		Vérification des conditions de sécurité avant remise en service	[x]	1
Documents nécessaires				

Manutentions manuelles				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Manutentions manuelles	Blessures diverses Lombalgies Ecrasement	Respect des bonnes pratiques en matière de gestes et postures : se rapprocher le plus possible de la charge, rechercher des appuis stables, travail avec la force des cuisses, maintenir droite la colonne vertébrale	[x]	1
		Port chaussures sécurité et gants manutention	[x]	1
		Recours à un équipement mécanique de manutention	[x]	1
		Port de charges à deux ou plusieurs	[x]	1
Documents nécessaires				

Maintenance d'engin				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Maintenance d'engin	Ecrasement Pollution Chutes de hauteur Blessures diverses	Immobilisation de l'engin avec du matériel adapté : garder la clé de contact, caler les roues, pas d'équipement en suspension (sauf étayage sécurisé)	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Intervention sur zone dédiée, propre, stable, imperméabilisée	[x]	1
		Récupération des huiles usagées et déchets, assurer leur traitement et absorber les fuites avec un matériau absorbant adapté	[x]	1
		<i>Vidanges sur le sol et dans les réseaux d'eau interdites</i>		
Documents nécessaires	Certificats de conformité du matériel			

Exposition produits chimiques				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Exposition produits chimiques	Intoxication Irritations Incendie Pollution	Présence de moyens de secours à proximité (douche, absorbant)	[x]	1
		Vérification de l'étiquetage des contenants	[x]	1
		Prise de connaissance préalable des FDS	[x]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Stockage des produits sur rétention	[x]	1
		Utilisation d'EPI adaptés selon recommandations de la Fiche de Données Sécurité (gants, protection respiratoire, bottes, combinaison, protection des yeux), type à préciser :	[x]	1
		Contrôle de l'état du matériel avant utilisation	[x]	1
		Vérification de l'absence de sources d'inflammation	[x]	1
Documents nécessaires	Certificats de conformité du matériel			

Fin de l'intervention	
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)	

Gestion des documents

Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Aptitude médicale aux travaux en hauteur <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Nord Est RVF - 2M - Atelier Noyelles Godault	Nicolas MERCELOT	14/11/2025	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
Genie Flexion	Gael Henaut	13/11/2025	HENAUT GAEL / chef de centre Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1

Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



2

Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



3

Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



4

Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.



5

En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



6

J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.



7

Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



8

Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.



9

Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



10

J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**